

Des coussins pas si confortables !

La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) oeuvre auprès des pouvoirs publics pour la prise en compte, lors d'aménagements routiers, des cyclistes, usagers vulnérables de la route.

Depuis leur création, la FFCT milite pour les surélévations du type coussins, qui ne pénalisent pas les cyclistes, puisque nous pouvons les contourner à vélo et obligent les conducteurs motorisés à réduire leur vitesse.

En revanche, suite aux nombreuses chutes de cyclistes constatées sur les coussins de type "caoutchouc" nous avons remis en cause notre analyse et notre appréciation sur ce type d'aménagement.

La FFCT demande la suppression progressive des coussins en caoutchouc, non fiables et dangereux, et leur remplacement par des coussins composés de matériaux type béton préfabriqué qui présentent une bonne accroche pour les cyclistes même sous la pluie.

Pourquoi autant de chutes chez les cyclistes... alors qu'il suffit simplement de contourner les coussins ?

Les cyclistes ne s'attendent pas à ce qu'un aménagement routier soit dangereux pour eux. Les conséquences sont d'autant plus graves que le cycliste est surpris et n'a pas le temps d'amortir sa chute, ni d'anticiper.



La sécurité, la priorité de la FFCT

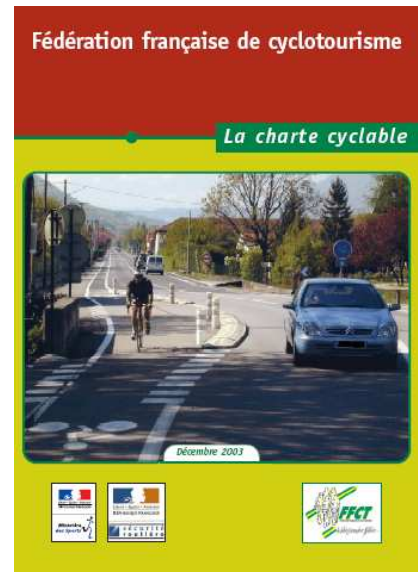
L'usage du vélo est en plein essor, notamment avec le boom du vélo urbain. La FFCT, acteur incontournable du développement de la pratique rappelle régulièrement les règles élémentaires de sécurité :

- respecter le Code de la route et les autres usagers,
- être responsable et courtois en toutes circonstances,
- maîtriser sa vitesse, son équilibre et anticiper le freinage notamment sur chaussée glissante,
- prévenir ostensiblement de tous changements directionnels et arrêts éventuels,
- maintenir son vélo en bon état et se conformer aux exigences du Code de la route,

- "voir et être vu" : éclairage en état de fonctionnement, port de vêtements clairs et du gilet réfléchissant hors agglomération de nuit et en cas de visibilité réduite,
- porter un casque cycliste (même si la réglementation ne l'impose pas).

La FFCT s'est dotée en 2003 d'une Charte pour les aménagements sécuritaires cyclables visant à expliciter les principes d'aménagements cyclables qui répondent de façon la plus sécuritaire possible à la pratique et à l'expérience des pratiquants. Ce document toujours valable s'adresse aux structures de la FFCT et également à l'ensemble des pouvoirs publics en charge de la voirie.

Cette édition est complétée par le Livre blanc sur les aménagements dangereux visant à dénoncer les aménagements routiers destinés à ralentir les véhicules motorisés sans tenir compte des cyclistes.



Ce document ainsi que toutes les éditions en matière de sécurité routière sont disponibles, sur le site <http://www.ffct.org/securite/index.htm>

La sécurité routière est bien un des objectifs prioritaires de la Fédération française de cyclotourisme.

Service presse FFCT, Anne Lalagüe, 01.56.20.88.73, 06.74.36.85.95 a.lalague@ffct.org

